

au cours des première et deuxième sessions de la 29^e Législature.

Le Comité des comptes publics a étudié les procès-verbaux et témoignages des comités précédents et en fait rapport à la Chambre comme il suit:

Le Comité précédent a été aidé dans ses délibérations par les témoins suivants:

Du bureau de l'Auditeur général:

M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;
M. G. R. Long, Auditeur général adjoint; (maintenant à sa retraite)
M. J. E. Hayes, directeur;
M. J. R. Douglas, directeur de la vérification;
M. F. DaCosta, directeur adjoint de la vérification.

Du ministère des Travaux publics:

M. John MacDonald, sous-ministre;
M. G. B. Williams, premier sous-ministre adjoint;
M. E. F. Atkins, chef de la Division de la vérification interne;
M. R. S. Foberg, directeur adjoint, (direction de l'Administration de la propriété).

Du Secrétariat du Conseil du Trésor:

M. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor;
M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor.

Au cours de ses délibérations et de la rédaction le son premier rapport portant sur les recommandations et les observations faites par le Comité des comptes publics qui n'ont pas encore été mises en vigueur ou étudiées (*Annexe I—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972*), le Comité a convenu de poursuivre l'étude et d'enquêter sur la nature des problèmes non résolus lorsque les divers fonctionnaires des ministères ont comparu devant lui.

Pour poursuivre dans cette voie, le Comité a revu le problème de l'augmentation des frais relatifs aux locaux loués décrit dans le Rapport de l'Auditeur général pour l'année 1972—

PARAGRAPHE 186—Augmentation des frais relatifs aux locaux loués

RECOMMANDATION N° 31—Augmentation des frais relatifs aux locaux loués (*Annexe I*)

(*Voir Procès-verbaux et témoignages fascicules n° 6, le 5 juillet 1973 et 8, le 12 juillet 1973*)

Dans son premier rapport 1970-1971, présenté à la Chambre le 26 novembre 1970, le Comité a remarqué l'augmentation des dépenses de location de l'État et a recommandé d'imputer les frais de logement et le montant des dommages et des réparations à chaque ministère, sur ses crédits budgétaires, au lieu de laisser le ministère des Travaux public en assumer les frais. Le Comité est d'avis

que cette modification pourrait inciter les ministères à chercher des locaux plus modestes afin que leurs budgets restent dans des limites raisonnables.

Un tableau comparatif des frais de location (*Voir paragraphe 186*) pour la période allant de 1966-1967 à 1971-1972, montre que ceux-ci continuent de monter.

En examinant ce problème avec les fonctionnaires du ministère des Travaux publics, le Comité a été informé que le ministère des Travaux publics est d'accord avec la portée des recommandations du Comité.

En fait, il avait institué une forme d'imposition imaginaire afin de donner une valeur marchande et par conséquent une valeur locative à chacune des propriétés du ministère.

Malgré l'ampleur et l'étendue des biens appartenant au gouvernement et à la Couronne, le Comité estime que le ministère des Travaux publics et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont retardé plus qu'il ne fallait la présentation d'un projet convenable. Il semble, certes, y avoir un sérieux manque de communication entre deux de nos grandes sections aînées.

Une autre recommandation du Comité à la suite de cette étude, recommandation qui peut s'appliquer à d'autres ministères, est l'adoption d'un système utilisé dans le Royaume-Uni—le Conseil du Trésor qui exerce les fonctions de contrôle fait une déclaration ou un procès-verbal en réponse à toute recommandation de l'Auditeur général dans son rapport. Ce procédé ferait économiser au Comité et au Parlement de l'argent, du temps et des efforts en les laissant s'exprimer en même temps.

PARAGRAPHE 187—Location de locaux trop vastes pour la Commission canadienne des transports

PARAGRAPHE 188—Coût de locaux inutilisés, à Ottawa

PARAGRAPHE 189—Coût de locaux inutilisés, à Vancouver

(*Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 8 et 9, les 12 et 17 juillet, 1973*)

Le Comité s'inquiète du nombre toujours croissant des innombrables édifices, loués ou détenus par la Couronne, qui abritent les bureaux du gouvernement qui, couvrant déjà une superficie de 74 millions le pieds carrés, s'augmentent au rythme de 4 à 5 millions de pieds carrés par année. Donc, étant donné les coûts élevés de location, il est troublé de découvrir des cas comme celui de la Commission canadienne des transports qui loue des bureaux dont la superficie dépasse, et de loin, ses besoins. Étant donné les prévisions erronées relatives aux besoins d'espace, ou les retards lus à des modifications ou les délais de livraison du mobilier, on a payé le loyer de locaux inutilisés ou trop vastes: c'est le cas du Conseil des arts du Canada et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Ottawa; du ministère de l'Environnement à Vancouver; et d'autres ministères à Moncton.